



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 2 novembre 2017
SE/CP – ldaff 281'494 – jw

Résolution de M. Robert Joosten du 19 septembre 2017 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Robert Joosten et consorts : « Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 19 septembre 2017, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Robert Joosten et consorts « Un curieux sondage sur la sécurité dans les quartiers de Chauderon, Riponne et Tunnel », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« A l'avenir, lorsque la Municipalité transmettra un sondage initié par une haute école ou un institut de recherche aux habitants de Lausanne, le Conseil communal souhaite que la Municipalité indique clairement qui est le commanditaire du sondage ».

Réponse de la Municipalité

La Municipalité se rallie à la résolution adoptée par le Conseil communal. Dès lors, lorsque la Municipalité transmettra un sondage mené par une haute école ou un institut de recherche auprès des habitants de Lausanne, elle s'engage à indiquer clairement qui est le commanditaire du sondage.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agrèer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter



Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch